

PROCES VERBAL – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 11 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'Arrondissement

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT

Nous allons pouvoir ouvrir la séance de ce Conseil d'Arrondissement du 11 septembre 2019.

Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue.

Je vais désigner comme Secrétaire de séance, Madame Laurence BOFFET, ici présente et si elle en est d'accord, je vais lui demander de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Madame Laurence BOFFET

Bonsoir à tous.

Madame Laurence BOFFET procède à l'appel nominal.

PRÉSENCE :

Nathalie PERRIN-GILBERT

Arthur REMY – Absent excusé, pouvoir donné à Fatima BERRACHED

Corinne SOULANET-BONNERIC

Jean-Pierre BOUCHARD

Fatima BERRACHED

Elliott AUBIN – Absent excusé, pouvoir donné à Nathalie PERRIN-GILBERT

Isabelle GRANJON

Emeline BAUME

André GACHET

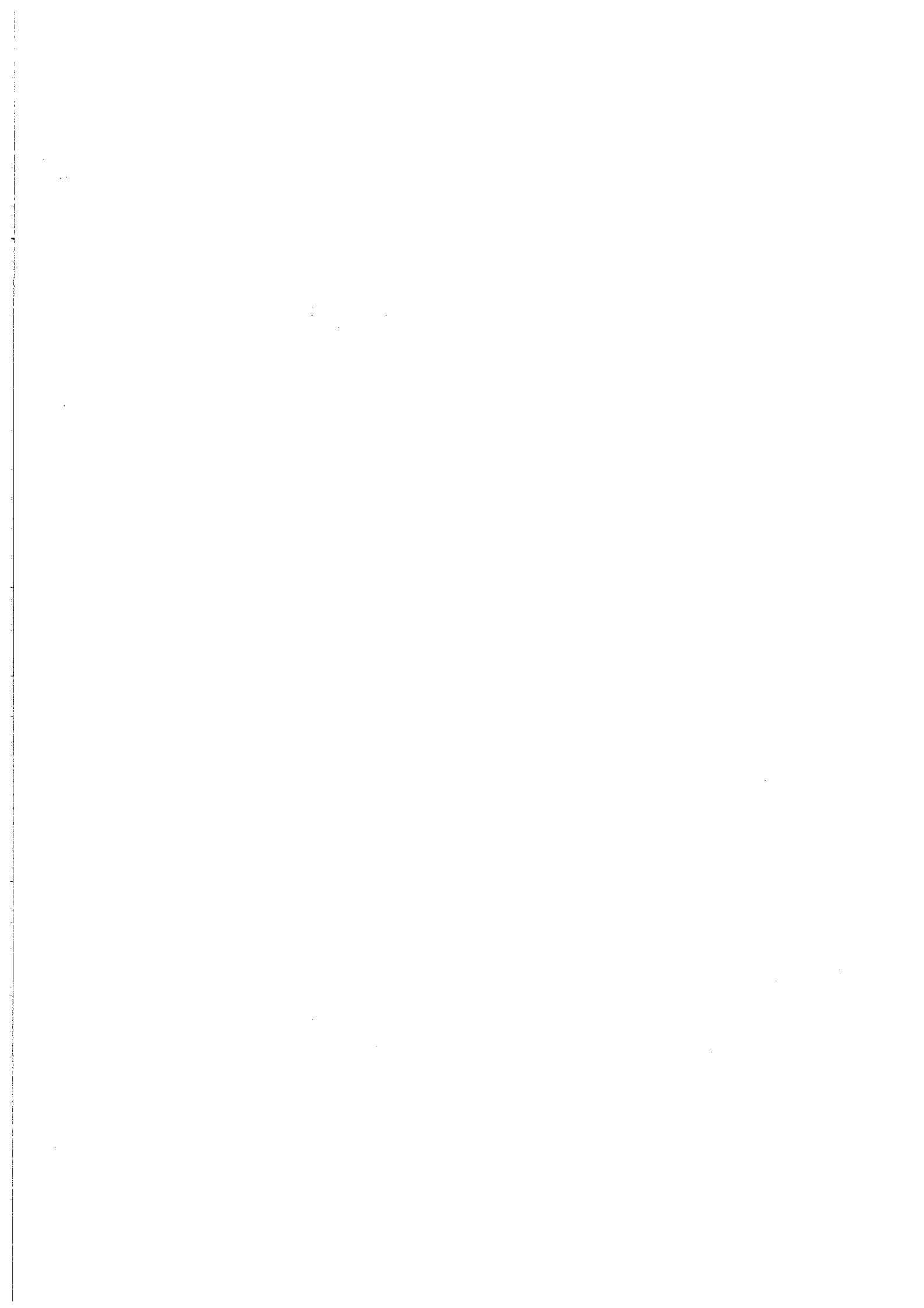
Laurence BOFFET

Yves FOURNEL

Odile BELINGA

Myriam FOGEL-JEDIDI

Marwan MARTELLI - Absent



On aurait pu, aussi dans un souci de pédagogie pour redire qui était Fernand Rude par exemple, poser la question plus largement.

Je ne sais même pas si le conseil de quartier a été sollicité, pour vous dire...

Isabelle GRANJON

Isabelle GRANJON

Oui c'était juste pour dire que lundi, il y avait le rassemblement contre le féminicide.

Plusieurs élus ici présents étaient là-bas, on s'est vus, entraperçus.

Le prochain rassemblement aura lieu le samedi 21 sur la Place Bellecour puis le lundi 23 et toutes les deux semaines à l'Hôtel de Ville.

Je rappelle que le 23, c'est le jour du Conseil Municipal.

Pour ma part, et là je n'engage que moi, je sortirai un temps pour aller rejoindre les personnes qui luttent contre le féminicide parce que je trouve ça important et d'ailleurs c'est une cause nationale même si on peut dire que c'est une « petite » cause nationale ou une cause nationale « pas super prise en charge » en tout cas...

On est presque à autant de morts maintenant que l'année dernière sur l'année entière.

C'est quand même extrêmement inquiétant !

Nathalie PERRIN-GILBERT

Avez-vous d'autres remarques, d'autres questions ?

Non, je soumetts à votre approbation.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Je redonne la parole à Laurence BOFFET au sujet d'un projet d'expérimentation mais je pense que l'on pouvait peut-être expérimenter d'autres choses.

8 30928 - Rapporteur : Laurence BOFFET – Projet d'expérimentation de la vidéo verbalisation

Laurence BOFFET

Il s'agit du projet d'expérimentation de la vidéo verbalisation.

Cette délibération fait suite au mouvement « Presqu'île en colère » qui, comme vous le savez est composé d'habitants exaspérés par le comportement en fin de semaine de certains noctambules et de certains automobilistes fans de rodéos urbains.

La fermeture ponctuelle de certaines rues à la circulation ne semble pas suffire et il nous est proposé de mettre en place une vidéo-verbalisation pour une expérimentation d'un an.

Les infractions visées par cette vidéo-verbalisation concerneraient seulement celles contraires au Code de la Route.

Cette vidéo-verbalisation serait déployée à titre expérimental :

- rue de Brest,
- rue Paul Chenavard,
- rue Edouard Herriot,
- rue Gasparin,
- place des Jacobins,
- rue de la République,
- place des Terreaux,
- rue Emile Zola.

En ce qui me concerne, je vais aller vite, mais la vidéo-verbalisation technicise encore un problème qui devrait normalement se résoudre par de l'humain.

On le voit déjà puisque l'arrêté de non-circulation n'a fait que déplacer le problème de quelques rues : les incivilités ou les opérations de rodéos iront juste un peu plus loin.

Ces dispositifs n'ont jamais rapporté autant qu'ils coûtent et sont choisis en général au détriment des forces sur le terrain soit de prévention soit de médiation.

Les services publics, je le rappelle, sont à renforcer tout comme aussi une autre réflexion sur l'aménagement de la Presqu'île.

Ces deux choses, si on les menait conjointement, pourraient permettre de changer les comportements les plus extrêmes de ceux pour qui ce territoire est devenu un terrain de jeux plutôt qu'un lieu dans lequel ils souhaitent vivre et qu'ils souhaitent défendre.

Je vous propose donc de donner un avis défavorable.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Avez-vous des remarques ?

Emeline BAUME

Emeline BAUME

Alors plusieurs choses... En réunion de groupe Europe Ecologie Les Verts, je dois indiquer qu'un certain nombre d'élu.e.s ont aussi vu au travers de cette délibération, pas uniquement la prise en compte de la question de « Presqu'île en colère » et des rodéos mais aussi la prise en compte d'associations et d'habitants qui se plaignent de problème de sécurité sur l'espace public lorsqu'ils sont à vélos ou autres modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière. Donc, je tiens à le dire parce que cela a fait un grand débat entre nous.

Je rejoins pas mal de remarques de Laurence BOFFET, toutefois, il me semble qu'il a été relevé en commission que si ce dispositif est proposé, c'est que la capacité de la Ville à recruter plus d'agents municipaux était restreinte puisqu'il n'y a pas d'ouverture de poste et que de toute façon, même s'il y a un poste, la Ville a des difficultés de recrutement.

Sur la question de l'aménagement de la Presqu'île, certes il y a justement le test de piétonisation partielle certains samedis mais si on avait décidé plus tôt dans le mandat de rendre piéton tout ce territoire, peut-être aussi qu'il y aurait un autre vivre ensemble.

Et un autre point d'info, puisqu'on a la chance de discuter entre élus de différentes villes, il y a eu exactement ces problèmes-là à Saint Etienne. Et des élu.e.s de couleur extrêmement différentes ont fait un autre choix, à savoir désynchroniser les feux, tout simplement ! Cela permet de limiter, ça n'empêche pas que les amateurs de rodéos

se contre-fichent des feux tricolores mais certains s'en contre-fichent moins.

Moi je vais voter « contre » par honnêteté ou éthique mais je vous indique qu'au Conseil Municipal, il est bien possible que le groupe EELV s'abstienne pour cette question de de sécurité sur l'espace public des vélos.

Pour être très claire, « La Ville à vélos » soutient en fait ce dispositif.

J'en profite juste pour amener un sujet qui n'est pas lié à des questions de sécurité mais lié, puisque l'on parle de la Presqu'île, à cette expérimentation que l'on va tous vivre sous peu.

Nous avons appris, mais sans doute peut-être Madame la Maire le sait aussi, que l'expérimentation conduit par la Métropole permet aussi de tester des capteurs de particules fines « PM1 », je ne sais pas si vous le saviez... Mais donc du coup, on a sollicité et le Président de la Métropole et le Maire de Lyon, aujourd'hui, par courrier pour leur demander qu'il y ait plus de capteurs qui soient mis en place en particulier de part et d'autres du tunnel de la Croix Rousse et que ces données soient monitorées, c'est-à-dire qu'elles soient versées à Data Grand Lyon et pas juste au comité de pilotage même si visiblement il est extrêmement large. Peut-être même que vous en faites partie, ça je n'en sais rien, je n'ai pas regardé.

Voilà, donc je suis votre avis, défavorable.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Y-a-t-il d'autres remarques ?

Madame FOGEL-JEDIDI

Myriam FOGEL-JEDIDI

Alors on peut regretter d'en arriver là mais il y a un constat, il y a une colère légitime des habitants qui manifestent depuis longtemps leur exaspération.

Il y a une tension dans l'arrondissement, mais pas que, dans Lyon en général, que l'on ne peut pas nier.

Face à ce constat, nous devons retrouver de l'apaisement dans l'arrondissement et tenter de lutter par tous moyens, contre tout ce qui génère de l'intranquillité publique.

On peut regretter qu'il n'y ait pas eu en amont un travail sur la pédagogie.

Pourquoi pas dès le plus jeune âge, dans les établissements scolaires, parce qu'il y a peut-être tout un travail sur le bien vivre ensemble qui pourrait être fait à ce niveau ?

Il me semble qu'on agit un petit peu tard mais en tout état de cause, je suis favorable à ce que l'on essaie de trouver une solution et en tout cas que l'on arrive à mettre des limites à des personnes qui n'en ont plus visiblement et qui importunent de très nombreuses personnes.

Je le sais aussi parce que des pompiers m'ont rapporté que malheureusement dans le quartier en bas des pentes, il y en a de plus en plus et dans ce quartier-là du centre-ville, il y a de plus en plus d'attaques au couteau.

Peut-être que ces dispositifs pourront aider lorsqu'il y a des personnes qui sont atteintes gravement.

C'est aussi une piste envisageable.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Y-a-t-il d'autres remarques ? Isabelle GRANJON

Isabelle GRANJON

On nous dit qu'il est compliqué de recruter plus d'agents de surveillance de la voie publique, mais les ASVP, ce n'est pas uniquement mettre des PV en fait.

ASVP c'est surveillance et bienveillance.

On peut aussi imaginer que s'il y avait plus d'ASVP dans les rues, il y aurait une autre façon de les appréhender parce que là on les voit uniquement comme des personnes destinées à nous faire cracher au bassinet pour la collectivité alors qu'en réalité, ils ont une mission qui est tout autre, qui est celle de renseigner.

Ils ne sont pas là normalement uniquement pour verbaliser et moi je pense que s'il y en avait plus, on limiterait beaucoup les problèmes dit récurrents.

Il ne faut pas nier les difficultés que l'on rencontre sur Lyon et en même temps, je reste convaincue que ce n'est pas la vidéo-surveillance mais bien l'humain qui pourra pallier à ça réellement.

La vidéo-surveillance ne sert plus à rien dès lors qu'on met un coup de bombe dessus alors qu'avec des humains ce serait plus compliqué de les faire disparaître.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Y-a-t-il d'autres remarques ?

Alors, Jean-Pierre BOUCHARD et ensuite Madame BELINGA

Jean-Pierre BOUCHARD

Merci. Je pense que c'est tout à fait imparfait.

Je me demande bien par exemple qu'est-ce qu'il va advenir des amendes qui vont être mises à des grosses cylindrées louées en Suisse ?

Puisque c'est quand même là-dessus que cela repose beaucoup.

Qu'est-ce qu'il arrive quand on loue une voiture et que l'on prend une amende, qu'on la loue à l'étranger ?

Je ne sais pas si cela va être très efficace ?

Néanmoins, souvent dans cet arrondissement, on se réjouit d'être dans une terre d'expérimentation.

Je pense qu'il faut expérimenter et puis un an ce n'est pas grand-chose.

On fera un bilan, quelque part aussi c'est une façon de reculer ces dispositifs qui sont très utilisés en Angleterre, par exemple, de reconnaissance des plaques minéralogiques.

Je ne suis pas pressé de les voir arriver à Lyon.

Je préfère la vidéo-verbalisation.

Odile BELINGA

Oui, je partage aussi ce point de vue.

C'est évidemment une solution qui a énormément de défauts.

Je crois qu'il n'y a pas une solution. Il y a des solutions et des convergences de solutions.

C'est vrai que la présence sur le terrain est assez réduite.

D'autant que les équipes qui verbalisent pour des infractions au stationnement peuvent éventuellement présenter une présence dissuasive mais leur rôle en matière de sécurité n'est en fait qu'un rôle de relais puisqu'elles n'ont pas de compétence autre que celle de signaler à la Police Municipale, qui elle-même n'a comme compétence que de le signaler et le dénoncer à la Police Nationale qui elle pourrait éventuellement poursuivre.

Donc cela fait beaucoup de relais !

Je crois, moi aussi, comme vous tous, à la présence humaine et au rôle que peut jouer cette présence humaine mais peut-être de manière extrêmement égoïste et par le petit bout de ma lorgnette, je préfère très sincèrement, une vidéo-verbalisation pour ce type de comportements et que l'on réserve des interventions de qualité pour des difficultés liées à des violences intrafamiliales, par exemple.

D'autant qu'on ne va pas combler le déficit de personnel en quelques mois ni même en une année, je ne sais même pas d'ailleurs si l'on y arriverait sur un, ou deux, voire trois mandats, je m'interroge.

Je suis toujours très ennuyée quand j'apprends que les ilotiers sont indisponibles parce qu'ils sont retenus ailleurs et qu'ensuite il y a des drames ou alors l'antichambre de futurs drames qui après se terminent effectivement par une centaine de féminicides depuis janvier 2019. Parce que c'est comme cela que ça se passe ! Ce que j'aimerais, c'est que le personnel humain puisse aussi intervenir en nombre et rapidement pour ce type d'infractions, parce que le délai d'intervention lorsque l'on téléphone pour des difficultés intrafamiliales, c'est de l'ordre de vingt minutes, mais en vingt minutes, tout peut se passer.

Et lorsque l'on appelle, parce que j'ai fait le test pour un certain nombre de clientes, on peut déjà attendre une dizaine de minutes pour que l'on vous réponde or c'est déjà beaucoup trop et c'est un risque de sécurité réelle.

Donc c'est effectivement une solution totalement imparfaite mais qui ne peut s'envisager qu'ajoutée à d'autres, puisque visiblement il n'y aura pas de recrutements de qualité. Je préfère donc ce type de répartition.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Laurence BOFFET

Laurence BOFFET

En complément, je vais rappeler que dans la délibération concernant cette vidéo-verbalisation, il n'y a aucun chiffrage sur les montants d'investissement qu'elle génère.

Par ailleurs, il est quand même écrit que ça va se faire en lien avec le PC radio de la Police Municipale qui travaillera à moyen constants. Ils ont quatre écrans d'ordinateurs aujourd'hui, pas plus.

Les mêmes horaires de permanence, c'est-à-dire qu'en fait ce sera de 06h00 à minuit, donc c'est-à-dire en gros, là où ça se passe de minuit à 06h00, il n'y a pas de vidéo-verbalisation.

Eventuellement, quand on aura des problèmes, on pourra demander le soutien de la Police Nationale.

Dans tous les cas, ils voient quelque chose sur l'écran, ils doivent le renvoyer vers la Police Municipale ou vers la Police Nationale en fonction des horaires.

Donc, pour moi cette délibération c'est de l'affichage, de façon à mettre une coche verte, une coche « c'est fait ! », pour répondre à une demande des habitants qui par contre, et vous l'aviez souligné, est bien une demande réelle.

Mais on ne peut pas tout le temps dire : « C'est à moyens constants, à moyens constants ». On ne peut pas ne pas recruter, ne pas mettre des gens sur le terrain et ensuite penser que l'on va résoudre tous les problèmes.

Par rapport à l'aménagement de la Presqu'île, je rappelle qu'il y a encore quelques années, il n'y a même pas dix ans, les banlieusards ou tout un tas de population qui n'habitaient pas la Presqu'île, venaient, notamment rue de la République, et s'y sentaient chez eux en participant à un certain nombre de choses sur l'espace public.

Depuis, cet espace public a été fermé, changé, vendu, privatisé, etc... et vous constatez que toutes ces populations ne fréquentent plus la rue de la République !

Aujourd'hui, on a une dérive du fait que ce territoire ne représente pas quelque chose qui appartient aux lyonnais et du coup, ne leur appartenant pas, ils ne s'y sentent pas chez eux, hormis pour venir y faire la fête, ou y « mettre le bordel » !

Pour moi, la réponse repose sur ces deux plans là, avec d'une part des moyens humains sur le terrain, y compris au sein de la Police Municipale, comme l'a dit Isabelle GRANJON, et d'autre part en changeant la vision que l'on a de la Presqu'île et d'arrêter d'en faire quelque chose qui soit excluant pour un certain nombre de lyonnais qui, du coup se disent « puisque c'est ça, je vais y aller pour m'amuser » !

Nathalie PERRIN-GILBERT

Alors, Madame Myriam FOGEL-JEDIDI

Myriam FOGEL-JEDIDI

On peut effectivement regretter qu'il n'y ait pas un agent de minuit à six heures du matin.

D'autant que c'est le sujet ! Je pense qu'il faudra effectivement faire évoluer le règlement sur ce point-là pour que ce soit le cas parce que lorsque vous parlez de la nécessité d'une présence humaine, elle répond à une réalité, puisque bien souvent ces problèmes-là arrivent très tardivement.

C'est pourquoi on peut regretter que l'agent ne soit pas sur place derrière le PC plus tardivement, à partir de 22h ou 23h00.

Ceci dit, je pense qu'il sera plus facile de mobiliser une personne derrière un écran sur ce créneau horaire, et plus précisément derrière les quatre écrans, plutôt que de trouver plusieurs agents disponibles pour travailler après minuit. Parce que sur le terrain c'est une équipe qu'il faut envoyer, ce sont souvent trois ou quatre agents qu'il faut déplacer, et là ce n'est plus l'affaire d'un seul agent.

Or aujourd'hui, concrètement, lorsque vous avez des problèmes de ce type, la Police n'est pas du tout en capacité d'arriver rapidement sur les lieux et les habitants attendent souvent plusieurs heures avant que l'intervention puisse être faite.

Donc, un agent derrière un écran, je pense que c'est une solution et si possible sur les horaires qui ne sont pas prévus actuellement.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Y-a-t-il d'autres remarques ?...

Je n'aimerais pas être cet agent derrière l'écran toute la nuit.

Cela va aussi poser des questions de pénibilité du travail car ce que l'on risque de demander à des personnes c'est de rester derrière un mur d'écrans, y compris la nuit sur des horaires décalés malgré ce que l'on sait des conséquences sur la vie familiale, sur la santé, sur le rythme de sommeil, etc...

Je pense que nous allons ici vers une dégradation des conditions de travail de nos personnels, et encore une fois, je ne pense pas que ce soit à la Police Municipale de se substituer à la Police Nationale.

La sûreté est une compétence régaliennne de l'Etat et pour moi, la Police Municipale est là pour veiller au bien vivre ensemble et au respect d'un certain nombre de réglementations municipales mais en aucun cas ne doit être armée, je l'affirme, ou ne doit travailler de nuit en remplacement de patrouilles de Police Nationale qui sont bien peu nombreuses.

Et par rapport à la remarque que tu as faite Emeline, relative aux incivilités des automobilistes vis-à-vis d'autres usagers de l'espace, je suis totalement d'accord avec cette idée d'indexation des feux, soit par la désynchronisation des feux tricolores, soit même par l'indexation sur des feux tricolores sur la vitesse de 30 km/h alors qu'ici, je crois qu'ils sont réglés sur du 50 km/h.

Pourtant c'est bien la question de savoir « comment on ralentit la ville » ? On s'y penche en fin de mandat, probablement pour faire plaisir à certaines associations, mais la Presqu'île, par exemple, avec le devenir de la Rue de République, cela fait quinze ans que l'on dit qu'il y a des dysfonctionnements, qu'elle n'est ni piétonne, ni circulaire, qu'elle a un statut « ni fait, ni à faire ». Alors, on se réveille encore une fois au dernier moment en faisant quelques aménagements mais pourquoi la Ville de Lyon et la Métropole se contentent de mettre des pictogrammes pour montrer les pistes cyclables et ne font pas des pistes cyclables sécurisées et séparées ?

Aujourd'hui c'est trop simple de répondre à des mésusages par des caméras.

Pour moi c'est une solution de facilité et je voterai « contre » également.

Alors, Yves FOURNEL a demandé la parole.

Yves FOURNEL

Très rapidement parce que je ne veux pas répéter ce qui a été dit mais le débat m'a convaincu de voter « contre » cette délibération.

J'ajouterai le fait que pour ma part, je crains que ce soit le doigt mis dans l'utilisation future de la vidéo-verbalisation sur d'autres incivilités avec par exemple les questions de stationnement comme cela peut être fait dans d'autres villes.

Et d'autre part, je pense effectivement que ce n'est absolument pas le rôle des AVSP, qui ne sont pas assermentés pour cela, d'intervenir sur ces questions. C'est bien à la Police Nationale, je partage ce point de vue.

Par contre, je crois et on est tous d'accord là-dessus, qu'il y a des problèmes sérieux dus aux rodéos et je ne voudrais pas que ce vote-là soit interprété ou interprétable par les habitants sur le fait que l'on s'y désintéresse.

Je serai assez pour, et je pense que l'on pourrait avoir un consensus là-dessus, que lors de la prochaine séance on puisse adresser un courrier au Préfet, puisque c'est lui qui est responsable des forces de police, pour obtenir un renfort afin qu'effectivement la loi soit respectée sur ce territoire qui n'est quand même pas le moins important de toute l'agglomération.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Je souscris sachant que le Conseil Territorial nous avait aussi interpellés, ici-même, sur cette question-là que nous avons relayée auprès de la Mairie Centrale. Mais en effet, le Préfet en tant que représentant de l'État serait aussi un bon interlocuteur.

Je suis également d'accord pour ne pas minimiser les phénomènes d'insécurité parce qu'on n'est pas sûr de la simple incivilité sur ce secteur-là de la Ville. C'est pourquoi, par exemple, sur la Mairie du 1^{er}, nous avons re-sensibilisé la Ville à la nécessité d'aider les associations de gérants de la vie nocturne à mettre en place un réseau de chuchoteurs. Alors là, c'était pas rapport au bruit, mais on pourrait prendre la problématique liée à l'alcoolémie où il y a aussi des choses à faire, des actions de prévention à mener afin de prévenir les comportements ou consommations à risque dans les établissements.

Il y a un certain nombre de politiques que nous pourrions développer à travers les réseaux associatifs qui existent et qui pourraient être soutenus pour développer de telles politiques de prévention.

Et je souscris aussi à l'analyse qu'a faite Laurence, car ce n'est pas par hasard si certaines personnes viennent sur un secteur de la Ville dont elles se sentent particulièrement exclues. Je crois aussi qu'il faut voir ce phénomène là comme un phénomène de résistance. Je n'excuse pas ces comportements mais lisons-les aussi d'une manière urbaine car c'est également un signal qui nous est donné et des personnes qui nous disent que « cette ville nous appartient également ! Nous n'avons plus les moyens de venir en Presqu'île, nous n'avons plus de lieu pour nous » ! Et à un moment donné c'est aussi un phénomène de réaction à la gentrification du centre-ville avec la présence presque ostentatoire de certains signes extérieurs. Voilà, donc, Madame FOGEL-JEDIDI.

Myriam FOGEL-JEDIDI

Je voudrais vraiment insister sur le fait qu'il faut quand même être solidaires de ces habitants. Il y a des habitants tellement exaspérés qu'ils peuvent se mettre en faute, eux, alors qu'ils vivraient une vie tout à fait normale si on ne venait pas leur causer autant d'ennuis notamment en les empêchant de dormir. Car si on reste plusieurs mois sans dormir, on peut avoir des comportements complètement excessifs qui sont liés au fait qu'on ne leur permet plus de vivre tranquillement. C'est pourquoi je pense qu'il faut être solidaires avec ces habitants, c'est l'urgence. Et ce n'est pas un vote électoraliste, ce n'est pas pour faire plaisir à tel ou tel parti qui se réveillerait tout d'un coup mais bien parce que je pense que le sujet des nuisances est présent depuis un certain temps. Après que l'on réfléchisse à avoir de la pédagogie, je suis pour ! Je n'ai jamais été favorable à ce que l'on sanctionne immédiatement. Il faut avoir une part de pédagogie. Mais ce travail-là, comme cela a été fait auprès des enfants sur d'autres sujets, notamment sur celui de l'écologie, met plusieurs années avant de produire des résultats. Il faut que l'on travaille avec les écoles, avec les associations, pour sensibiliser les enfants sur le fait de bien vivre ensemble, cela c'est indispensable. Mais par contre, et j'en suis désolée, il y a une réponse rapide à donner aujourd'hui et permettre à ces gens de retrouver une vie sereine. Je pense que ce n'est pas demander la lune de pouvoir dormir la nuit !

Nathalie PERRIN-GILBERT

Nous n'avons pas dit l'inverse !
Par contre, nous ne sommes d'accord sur la solution proposée.
Le diagnostic est partagé mais le choix de la solution, pour certains, n'est pas partagé.
Alors, nous allons justement voir qui partage et qui ne partage pas l'outil, et non pas le diagnostic, puisque je soumets à votre avis cette proposition d'expérimentation de vidéo-verbalisation.

POUR : 3 (Jean-Pierre BOUCHARD, Odile BELINGA, Myriam FOGEL-JEDIDI)

CONTRE : 9 (Nathalie PERRIN-GILBERT, Isabelle GRANJON, Fatima BERRACHED, Yves FOURNEL, Emeline BAUME, André GACHET, Elliott AUBIN, Laurence BOFFET, Corinne SOULANET-BONNERIC)

ABSTENTION : 1 (Arthur REMY)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS DÉFAVORABLE A LA MAJORITÉ